

Idée de projet Climat et énergie – TT Sénégal

1. Titre du projet	Production d'énergie solaire au service du développement d'activités Agricoles
2. Justification climatique	<p>Le Sénégal fait face à des défis majeurs liés à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES), essentiellement due aux secteurs de l'agriculture (43 % des émissions) et de l'énergie (23%). Cette tendance compromet les efforts de développement durable et expose les communautés rurales à des risques accrus liés au changement climatique, notamment la variabilité des précipitations, l'augmentation considérable des températures, la dégradation des sols, l'insécurité alimentaire, etc.</p> <p>Dans ce contexte, la transition vers des énergies renouvelables est indispensable pour soutenir le développement socio-économique tout en réduisant les émissions de GES. Le potentiel solaire du Sénégal, bien que significatif avec une moyenne climatologique d'environ 50 kWh, montre une tendance à la baisse (-0,124 kWh/an) à cause du réchauffement, particulièrement marqué dans le sud-est du pays.</p> <p>Le potentiel solaire du Sénégal reste suffisant pour soutenir des projets de production énergétique locale, en particulier dans les zones rurales où l'accès à l'énergie reste faible. Ainsi, le projet « Production de l'énergie renouvelable, particulièrement solaire, au service du développement d'activités agricoles » s'inscrit pleinement dans les priorités nationales de transition énergétique et de résilience climatique. Ainsi, ce projet qui a pour objectif de mettre l'énergie solaire au service des activités agricoles (irrigation, transformation, conservation), contribuera directement :</p> <ul style="list-style-type: none">● À la réduction de la pauvreté par la création d'emplois

	<p>verts et la stimulation des revenus agricoles.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● À l'adaptation des populations rurales en leur assurant un accès fiable à l'énergie, renforçant ainsi leur sécurité alimentaire et leur résilience économique ; ● À l'atténuation des effets du changement climatique par la réduction des émissions issues de l'énergie fossile ;
3. Objectifs et Résultats attendus	Objectifs et Résultats attendus
3.1. Objectif général	L'objectif général de ce projet est la production de l'énergie solaire aux services du développement des activités Agricoles dans la zone sylvopastorale du Sénégal.
3.2. Objectifs spécifiques (Outcome)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Installer des infrastructures solaires (pompage, séchoirs, chambres froides) adaptées aux besoins énergétiques des activités agricoles (irrigation, transformation, conservation). ▪ Développer des activités génératrices de revenus liées à l'utilisation de l'énergie renouvelable ▪ Créer des opportunités d'emplois ▪ Augmenter les revenus de la population locale en améliorant l'accès à l'énergie et en stimulant l'entrepreneuriat agricole.
3.3. Résultats attendus (Outputs)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation de l'accès à l'énergie renouvelable ▪ Amélioration de la productivité agricole ▪ Développement d'activités génératrices de revenus ▪ Création d'emplois verts ▪ Renforcement de la résilience des communautés
4. Alignement avec les priorités nationales et sectorielles	Dans le cadre de sa vision Sénégal 2050 , le Sénégal a placé la transition énergétique et l'aménagement durable au cœur de

	<p>ses priorités nationales. Pour atteindre un accès universel à une énergie fiable, durable et abordable, le pays mise sur le renforcement de l'électrification rurale, l'amélioration de l'efficacité énergétique et la diversification des sources en favorisant le solaire, l'éolien, l'hydroélectricité et la biomasse. Toutefois, malgré les avancées réalisées, l'accès à l'énergie en milieu rural reste limité, coûteux et inégal, constituant un frein majeur au développement socio-économique et à la résilience des territoires.</p> <p>Face à ce défi, ce projet se positionne comme une réponse concrète et innovante. En mobilisant des ressources pour installer des infrastructures solaires et éoliennes adaptées aux besoins agricoles, le projet contribue à réduire les inégalités énergétiques, à stimuler les économies rurales, à créer des emplois verts et à renforcer l'adaptation des communautés au changement climatique. Il s'inscrit pleinement dans les priorités stratégiques nationales et participe à la construction d'un Sénégal plus résilient, inclusif et bas-carbone à l'horizon 2050.</p>
<p>5. Réponses aux critères d'investissement climatique (utilisée les 6 critères du FVC)</p>	<p>Ce projet contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et renforce la résilience des communautés rurales face aux impacts du changement climatique. Par la substitution des énergies fossiles par des sources d'énergie renouvelables, le projet répond aux objectifs d'atténuation tout en assurant un accès durable à l'électricité pour les activités cruciales telles que l'irrigation, la transformation et la conservation des produits agricoles.</p> <p>En plus de favoriser l'adaptation locale, le projet génère des co-bénéfices significatifs sur le plan économique et social. Il crée des opportunités d'emplois verts, stimule l'augmentation des revenus des populations rurales, et promeut l'inclusion sociale tout en valorisant les ressources locales. Ce modèle</p>

	<p>offre également des opportunités pour attirer des investissements privés dans les secteurs des technologies solaires et éoliennes, notamment via des micro-entreprises agricoles ou des coopératives énergétiques locales.</p> <p>Le financement par le Fonds Vert pour le Climat (FVC) est particulièrement pertinent dans ce contexte, en raison de la faible accessibilité à l'énergie dans les zones rurales, des coûts initiaux élevés associés aux technologies propres et de la vulnérabilité climatique élevée de la zone cible. En outre, ce modèle est répliquable dans d'autres régions du Sénégal ou au-delà, présentant un potentiel d'expansion significatif grâce à l'abondance des ressources renouvelables dans plusieurs zones.</p> <p>Les coûts associés au projet sont bien proportionnés aux bénéfices attendus, et la viabilité économique à long terme est garantie par l'intégration de la production énergétique locale avec le développement des chaînes de valeur agricole, permettant ainsi de garantir une croissance durable et inclusive</p>
<p>6. Proposition d'arrangement institutionnel</p>	<p>L'entité accréditée pour ce projet est le Centre de Suivi Ecologique (CSE), placé sous la tutelle technique du Ministère de l'Environnement et de la Transition Écologique (METE). Le CSE a pour mission de contribuer à la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement. Ses interventions couvrent des domaines variés tels que l'appui à l'aménagement du territoire, la gestion des terres, les évaluations environnementales, et le suivi des efforts de lutte contre la pauvreté et le changement climatique.</p> <p>Le CSE sera responsable du suivi et de l'évaluation du projet, garantissant que les objectifs sont atteints conformément aux engagements pris, et assurant un suivi rigoureux des impacts environnementaux.</p>

Le **Ministère de l'Énergie, du Pétrole et des Mines (MEPM)** jouera un rôle essentiel dans la supervision des aspects énergétiques du projet. Il fournira les autorisations nécessaires à l'installation des infrastructures solaires et éoliennes, et garantira que les projets respectent les normes nationales et internationales en matière d'énergie renouvelable.

En ce qui concerne la gestion de l'énergie, l'**Agence Sénégalaise de l'Électrification Rurale (ASER)**, elle facilitera la mise en œuvre des infrastructures d'énergie renouvelable.

Le **Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage (MASAE)** veillera à ce que les technologies solaires et éoliennes soient adaptées aux besoins des producteurs agricoles, en particulier pour l'irrigation, la transformation et la conservation des produits agricoles. Le MASAE facilitera également l'intégration de ces infrastructures dans les chaînes de valeur agricole locales, en collaborant avec les organisations de producteurs pour assurer leur efficacité.

Le financement du projet sera assuré en grande partie par des **partenaires financiers** locaux et internationaux.

Les **partenaires privés** (entreprises locales et internationales) fourniront les équipements nécessaires (panneaux solaires, éoliennes, etc.) et assureront la construction et la maintenance des infrastructures énergétiques.

L'**Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD)** jouera un rôle majeur dans la gestion technique et scientifique du projet.

Les **collectivités locales** seront impliquées dans la gestion quotidienne des infrastructures et des activités génératrices de revenus. Elles joueront un rôle clé dans l'intégration des communautés rurales, notamment en mobilisant les

	bénéficiaires, en facilitant l'intégration des femmes et des jeunes dans les activités économiques, et en assurant la gestion locale des ressources énergétiques.
7. Groupes cibles	Les principales cibles de ce projet sont les agriculteurs et les éleveurs . Le projet met un accent particulier sur l'inclusion, notamment en promouvant l'égalité des genres en impliquant les femmes dans la gestion des infrastructures solaires. Les femmes seront au cœur de la mise en œuvre du projet. Toutes les décisions seront prises de façon participatives et inclusives tout au long du projet. Notre modèle économique prend aussi en compte d'autres personnes marginalisées. Par exemple, les personnes handicapées peuvent intégrer les activités financières.
8. Bénéficiaires finaux	<ul style="list-style-type: none"> - La population locale, - Les agriculteurs, - Les éleveurs, - Les GIE et GPF (exemple : groupement de femmes transformatrices)
9. Durée de la mise en œuvre	24 mois
10. Localisation	Sénégal
11. Coût total	USD 1160 000,00